

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 08/04/2015    **Séance du : 15/04/2015**    Date d'affichage : 8/04/2015  
Conseillers élus : 11    Présents : 09    Votants : 11

L'an deux mil quinze et le quinze du mois d'avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : M. BORDET Daniel, LACONDEMINE Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, FERREIRA David, PICHON Mikaël, BONIN-DUFOUX Eric, CROZET Marie Colette.  
Excusés : M. MABLY Didier, M. LAMETAIRIE Gilles

A été nommée secrétaire de séance : David FERREIRA

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **ASSAINISSEMENT : COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION**

**Ouï** la présentation parallèle des comptes de gestion et du compte administratif du service d'assainissement, qui font apparaître

- en section de fonctionnement un résultat déficitaire annuel de 604,80 € qui, imputé au résultat N-1, laisse un résultat cumulé de clôture positif de 5 153,15 €
- en section d'investissement, un résultat positif annuel de 4 394,86 €, qui, imputé au résultat N-1, laisse un résultat cumulé de clôture déficitaire de 10 393,21 € ;

**Mme le maire s'étant retirée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité** les résultats du compte administratif
- **constate** sa conformité au compte de gestion de la Trésorerie également approuvé.

### **BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

**Ouï** la présentation des propositions du Maire pour le budget primitif du service d'assainissement, - qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à 10 031,06 €
- en section d'investissement à 13 833,21 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** le budget primitif du service d'assainissement.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

**Ouï** la présentation parallèle des comptes de gestion et du compte administratif de la Commune, qui font apparaître

- en section de fonctionnement, un résultat positif annuel de 24 449,07 € et un résultat de clôture excédentaire de 94 181,69 €
- en section d'investissement, un résultat négatif annuel de 24 919,19 € et un résultat de clôture déficitaire de 29 955,87 €

**Mme le maire s'étant retirée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité** les résultats du compte administratif
- **constate** sa conformité avec le compte de gestion de la Trésorerie, également approuvé.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL**

**Considérant** le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement, à hauteur de 29 955,87 €

**Considérant** le solde déficitaire des restes à réaliser en investissement, qui se monte à 790 € que l'excédent ne peut entièrement financer

**A l'unanimité, le Conseil municipal**

- **constate le besoin de financement** de la section d'investissement, à hauteur de 30 745,87 €
- **décide** d'affecter la somme de 30 745,87 € au compte 1068, et de reporter le solde du résultat positif de fonctionnement soit 63 435,82 € au compte 002 (report).

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Considérant** le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement, à hauteur de 10 393,21 €

**Considérant** le résultat de clôture positif de la section de fonctionnement, à hauteur de 5 153.15 €

**A l'unanimité, le Conseil municipal**

- **constate le besoin de financement** de la section d'investissement, à hauteur de 10 393.21 €
- **décide** d'affecter la somme de 5 153.15 € au compte 1068
- 

## **BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE**

- **Ouï** la présentation du budget primitif 2015 de la commune, qui s'équilibre :
- en section de fonctionnement à 238 910 €
- en section d'investissement à 351 695 €

En recette, la réalisation d'un emprunt de 176 751,49 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité** le budget primitif de la Commune

## **Vote du Taux des 3 Taxes**

**(Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâtie) et des Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises**

Madame le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budgets Primitifs 2015, Madame le Maire propose aux membres du Conseil, de procéder à une augmentation de la taxe foncière sur bâtie et non bâtie à hauteur de 1 %:

- taxe d'habitation : 11,19 % (taux moyen communal 2014 dans le département : 24,55 %)
- taxe foncière bâti : 5,78 % (taux moyen communal 2014 dans le département : 23,21 %)
- taxe foncière (non bâti) : 21,69 % (taux moyen communal 2014 dans le département : 44.17 %)
- cotisation foncière des entreprises : 11.81 % (taux moyen communal 2014 national : 25.76 %)

<b>Taxes</b>	<b>Taux d'imposition 2014</b>	<b>Taux d'imposition 2015</b>
<b>D'habitation</b>	<b>10,19</b>	<b>11,19</b>

<b>Foncière (bâtie)</b>	<b>5,78</b>	<b>5,78</b>
<b>Foncière (non bâtie)</b>	<b>20,69</b>	<b>21,69</b>
<b>CFE</b>	<b>11,81</b>	<b>11,81</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 8 voix pour et 1 voix contre,,** approuve les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit : 11,19 % pour la Taxe d'Habitation, 5,78 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 21,69 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie) et 11,81 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité** l'augmentation des taux des impôts locaux

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **EMPLOI ADMINISTRATIF**

M. le Maire explique que l'agent Elodie JEAN a été recrutée à compter du 03 janvier 2014 sur un poste d'adjoint administratif de 1ère classe au vu des besoins en matière d'un poste de secrétariat au sein de la mairie, suite au départ en retraite de l'ancien agent..

Suite à ce recrutement Madame le Maire propose au conseil municipal de pérenniser son contrat et de stagiairiser Madame JEAN Elodie à compter du 1er Juillet 2014 pour une durée d'un an.

Arrivant à échéance, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité** :

- de titulariser Madame Jean Elodie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Au regard de son ancienneté, Madame JEAN sera nommée titulaire au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 6, échelle 3 avec un IB 348 et IM 326.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** la titularisation de Madame JEAN Elodie au poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 6, échelle 3 avec un IB 348 et IM 326.

### **EMPLOYE COMMUNAL**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Que le contrat de cet employé arrivant à échéance le 12 mai 2015, il est programmé un entretien afin de faire le point sur sa situation et de mettre en place son renouvellement de contrat.

## **DEMANDE D'INTERVENTION DU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MACON**

Le Maire indique au Conseil Municipal que les Archives départementales ont inspecté les archives de la commune de Bourgvilain ; par procès-verbal du 05 septembre 2014, elles ont prescrit leur classement et leur inventaire. Le service Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire ayant fait parvenir un nouveau devis (2015-22) en date du 10 avril 2015 concernant la réorganisation et le classement des archives communales, le maire propose au Conseil Municipal de faire intervenir ce service et précise que le Conseil Général peut apporter une aide financière pour le classement des archives du XXe siècle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire dans le cadre du dispositif « Aide au classement des archives du XXe siècle des communes EPCI », pour un montant maximal de 3000€,
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces s'y rapportant,

- Décide d'inscrire au budget les crédits et de mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour cette opération.
- Décide d'accepter ce nouveau devis

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet concernant la réhabilitation du logement communal arrive à son terme. La livraison du logement est fixée, à ce-jour, le lundi 27 avril 2015.

Suite à une prochaine réunion de chantier, sera mis en place les modalités pour la réalisation des travaux d'isolation de la mairie et de la bibliothèque, et la peinture dans le couloir de l'école prévus lors du passage du marché.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Local technique : un rendez-vous est fixé avec une société afin de faire un point sur site sur les différentes possibilités pour la mise en place d'un local technique en toile.

La cérémonie du 8 mai se déroulera à 11h00.

Séance levée à 22h45